

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 18 Avril 2008

Commission n° 5 – Éducation, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/02

OBJET : Politique départementale en matière d'équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs : programmation 2008.

- Cantons : Brie-Comte-Robert, Champs-sur-Marne, Claye-Souilly, Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, Fontainebleau, La Chapelle-la-Reine, La Ferté Gaucher, La Ferté-sous-Jouarre, Le Châtelet-en-Brie, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Lizy-sur-Ourcq, Nangis, Nemours, Noisiel, Perthes-en-Gâtinais, Provins, Rebais, Roissy-en-Brie, Rozay-en-Brie, Savigny-le-Temple, Thorigny-sur-Marne et Villiers-Saint-Georges.

RÉSUMÉ : Ce rapport vous propose la liste des équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs à subventionner dans le cadre de la politique départementale en la matière. Au Budget Primitif 2008 une autorisation de programme d'un montant global de 5 300 00 € a été votée et l'affectation proposée aujourd'hui s'élève à **5 102 329 €** et permet de soutenir 46 équipements.

Lors de sa séance du 25 janvier 2008, notre Assemblée a approuvé,

d'une part, la mise en place d'un nouveau cadre de référence pour sa politique en faveur des équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs,

et d'autre part, la création des opérations « équipements sportifs piscines et patinoires », « équipements sportifs gymnases et stades d'athlétisme », « autres équipements sportifs » et « équipements socio-éducatifs et polyvalents » pour un montant total d'autorisations de programme de **5 300 000 €**.

La programmation 2008 qui est soumise à votre approbation a été établie par référence au nouveau cadre de soutien adopté lors de la séance du 25 janvier 2008 et qui vous est rappelé ci-après :

a) Les priorités départementales :

- les équipements sportifs d'accompagnement de collèges
- les piscines et équipements aquatiques
- la mise en conformité hygiène et sécurité des installations sportives
- les équipements intercommunaux
- la mise à disposition gracieuse des équipements sportifs pour les collégiens

b) les axes d'analyse des demandes :

- ancienneté de la demande
- importance de l'environnement scolaire de l'équipement
- importance de l'environnement associatif de l'équipement
- déficit en équipement de même nature
- utilisation par les collèges
- support intercommunal de l'équipement (construction, gestion, animation)
- multi-financements (Région Ile-de-France, Centre National de Développement du Sport, Fonds d'Aide à l'Investissement,.....).

c) les nouveaux taux et plafonds de subvention, fixés par notre délibération n° 6/08 du 28 janvier 2008 :

- détaillés en annexe du présent rapport.

Je vous rappelle que pour l'année 2008, et à titre dérogatoire afin de ne pas pénaliser financièrement les maîtres d'ouvrage qui seraient désavantagés par l'application de ces nouvelles règles, nous avons décidé le maintien exceptionnel des anciens critères pour les équipements dont le montant des travaux est inférieur au nouveau plafond en vigueur.

- Les conditions particulières d'attribution : pour les collectivités accueillant un collège sur leur territoire, l'attribution des subventions départementales au titre des équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs est conditionnée à la signature d'une convention de mise à disposition gracieuse des équipements sportifs de la collectivité, à destination des collégiens pour permettre la pratique de l'E.P.S. (hors piscines et complexes aquatiques). De plus, dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage associative, une convention spécifique fixe les conditions d'utilisation gracieuse des équipements subventionnés.

d) La durée de validité des subventions : trois ans à compter de la date de la notification.

Au cours de l'exercice 2007, 47 demandes ont été déposées pour la programmation 2008 dont 1 incomplète (dossier en cours d'élaboration).

Je vous propose aujourd'hui de soutenir 46 équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs pour un montant total d'A.P. de **5 102 329 €** et d'individualiser les subventions relatives à ces équipements.

Je vous propose :

• **sur l'A.P. 2008 « Equipements Sportifs/Piscines et Patinoires »**
d'un montant de.....1 230 000 €

- MONTEREAU FAULT YONNE – construction d'un équipement aquatique communal.....500 000 €

Il s'agit de la construction d'une nouvelle piscine couverte à maîtrise d'ouvrage communale en remplacement de celle détruite lors d'un incendie, en 2007. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à plus de 5,6 M € et se compose principalement d'un bassin de 6 couloirs et d'un bassin annexe.

- BAILLY ROMAINVILLIERS – construction d'un centre aquatique par le Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe.....500 000 €

La construction de cet équipement aquatique intercommunal d'une surface de 3 926 m² SHON se compose d'un bassin sportif de 8 couloirs sur 25 m, d'un bassin d'initiation de 250 m², d'une patageoire d'environ 50 m² et d'un espace de réception toboggan de 30 m². Une démarche HQE est engagée sur les espaces extérieurs (plus de 4 000 m²). Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux s'élève à plus de 8,8 M €.

- EGREVILLE – réhabilitation de la piscine intercommunale par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Canton de Lorrez-Le-Bocage-Préaux.....230 000 €

Ce projet de réhabilitation lourde permettra de répondre aux exigences en matière d'hygiène et de sécurité.

• **Sur l'A.P. 2008 « Equipements Sportifs/Gymnases et Stades d'Athlétisme »**
d'un montant de.....1 780 000 €

Parmi les 8 équipements cités ci-après, 5 sont d'accompagnement de collèges.

- BOIS LE ROI – Réhabilitation du gymnase d'accompagnement du collège Denecourt.....127 500 €

- CHESSY – réalisation d'un stade d'athlétisme avec terrain de grands jeux d'accompagnement du collège « le vieux chêne » par le Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe.....533 298 €

- DAMMARIE LES LYS – construction d'un centre multisports sur le site Devoiselle (1^{ère} tranche fonctionnelle).....240 000 €

- LA ROCHETTE – Réhabilitation du complexe sportif René Tabourot.....103 855 €

- REBAIS – réhabilitation et extension du gymnase d'accompagnement du collège par le Syndicat Intercommunal de la région de Rebais pour le Service du Collège.110 400 €

- ROISSY EN BRIE – Réhabilitation du gymnase d'accompagnement du collège « Anceau de Garlande ».....95 000 €

- SAVIGNY LE TEMPLE – construction du gymnase des Cités Unies
« Zac du Mont Blanc » par le Syndicat d'agglomération Nouvelle de Sénart.....240 000 €

- TRILPORT – extension du complexe de la Noyerie
d'accompagnement de collègue.....185 000 €

Total attribué sur l'opération

« équipements sportifs gymnases et stades d'athlétisme ».....1 635 053 €

• **Sur l'A.P. 2008 « Equipements Sportifs/Autres Equipements Sportifs et Socio-
éducatifs », d'un montant de2 290 000 €**

répartis entre :

Autres équipements sportifs

25 équipements dont 4 d'accompagnement de collèges.

Les équipements d'accompagnement de collèges qui vous sont proposés ci-dessous concernent la réalisation de 4 équipements de plein air (mur d'escalade, ensemble sportif de plein air, piste d'athlétisme) :

- BRIE COMTE ROBERT – Aménagement d'une piste d'athlétisme au stade
Lucien Destal d'accompagnement de collègue.....185 000 €

- COULOMMIERS – retraçage des aires sportives au gymnase des Capucins
d'accompagnement du collègue7 803 €

- PROVINS – réalisation d'un mur d'escalade façade nord du gymnase
Raymond Vitte d'accompagnement de collègue12 500 €

- SAINT PIERRE LES NEMOURS – réalisation d'un ensemble sportif de plein air
d'accompagnement du collègue Vasco de Gama par le Syndicat Intercommunal
pour la Construction et le Fonctionnement des collèges de Nemours et de
ST Pierre les Nemours et des Installations Sportives scolaires.....185 000 €

Sous total des équipements d'accompagnement de collèges.....390 303 €

21 autres équipements sportifs

Cette liste comporte 4 équipements sportifs couverts et 17 de plein air :

- BUSSIERES – réalisation d'un terrain multisports.....27 600 €

- CHALAUTRE LA GRANDE – éclairage du terrain de football communal.....27 600 €

- CONGIS SUR THEROUANNE – réalisation d'un ensemble sportif
de plein air.....110 400 €

- LA HOUSSAYE EN BRIE – réhabilitation de 2 courts de tennis.....20 049 €

- LE PIN – construction de 2 courts de tennis de plein air.....27 900 €

- MAROLLES EN BRIE – réhabilitation du plateau multisports.....14 705 €

- MAY EN MULTIEN – réalisation d'un terrain multisports.....	9 862 €
- MONTHYON – couverture d'un court de tennis.....	99 920 €
- PECY – création d'une aire multisports.....	27 900 €
- PEZARCHES – réalisation d'un skate park.....	27 600 €
- ROISSY EN BRIE – réhabilitation des sols et des accès des manèges et de la carrière par le Cercle Hippique St Georges.....	15 365 €
- SAINT ANGE LE VIEIL – création d'une plaine de jeux.....	109 778 €
- SAINT GERMAIN SUR MORIN – construction d'un court de tennis couvert en extension des 2 courts existants par le Tennis Club du Pays Briard Val d'Europe Pays Créçois.....	181 996 €
- SEINE PORT – renforcement des berges par le Cercle de Voile de Seine Port..	23 942 €
- SERRIS – réalisation d'un skate park.....	27 900 €
- SIVRY COUNTRY – réalisation d'un terrain multisports.....	23 000 €
- THOMERY – réalisation d'un parcours V.T.T.....	5 014 €
- USSY SUR MARNE – réalisation d'un terrain de football par le Syndicat Intercommunal de l'Ouest Fertois.....	37 200 €
- VALENCE EN BRIE – aménagement d'un terrain de football.....	27 900 €
- VILLENROY – réhabilitation d'un bâtiment en salle de sport spécialisée par le Syndicat Intercommunal des Aménagements Associatifs et Festifs.....	126 520 €
- VILLIERS SOUS GREZ – réalisation d'un terrain multisports.....	23 000 €
 Sous total autres équipements sportifs.....	 995 151 €

Total attribué sur l'opération « Autres Equipements Sportifs ».....1 385 454 €

Equipements socio-éducatifs et polyvalents sportifs

Cette liste comporte 8 équipements en direction de la jeunesse et 2 salles polyvalentes :

- CELY EN BIÈRE – aménagement du bâtiment dit « Maison Blanche » en accueil de loisirs intercommunal par la Communauté de Communes du Pays de Bière....	79 490 €
- CHAMPS SUR MARNE – réalisation d'un accueil de loisirs maternel du «Bois de Grâce ».....	62 800 €
- ECHOUBOULAINS – aménagement d'une salle associative.....	52 800 €
- ETREPILLY – réhabilitation de la salle polyvalente.....	58 719 €
- FORFRY – réalisation d'une salle polyvalente par la Communauté de Communes des Monts de la Goële.....	148 000 €

- NOISIEL – réalisation de la maison de l'enfance.....94 494 €
- PUISIEUX – réalisation de locaux associatifs.....110 400 €
- SAINT FARGEAU PONTIERRY – réalisation d'un point information jeunesse
par la Communauté de Communes Seine Ecole.....48 000 €
- SAINT MARD – construction de locaux associatifs (2^{ème} tranche fonctionnelle) .111 000
€
- SAMOREAU – extension de l'accueil de loisirs.....86 119 €

Total attribué sur l'opération

« Equipements socio-éducatifs et polyvalents sportifs ».....851 822 €

En conclusion, je vous propose d'approuver l'inscription de ces équipements et d'individualiser les subventions relatives à ces équipements sur les autorisations de programme 2008 « Equipements Sportifs/Piscines et Patinoires », « Equipements Sportifs/Gymnases et Stades », « Equipements Sportifs/Autres Equipements Sportifs et Socio-éducatifs », et si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Annexe

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS

Nouveaux taux et plafonds applicables à compter de la programmation 2008 – décision n° 6/08 du 28 janvier 2008

	Plafonds en € H.T.	Taux	Subventions maxi. €
<u>Equipements sportifs structurants d'intérêt</u> National, Régional, Départemental ci-dessous :			
Complexe aquatique surface SHON > 9 000 m ² (bassin olympique couvert, fosse à plongeon, bassin d'apprentissage et gradins > 2 000 spectateurs Complexe sportif mixte ou de plein air > 40 000 m ² utiles Stade d'athlétisme couvert Palais des sports > 3 000 m ² et > 1 000 spectateurs			La subvention du Département sera définie au cas par cas
<u>Piscine et Patinoire</u>			
Construction	5 000 000	10%	500 000
Réhabilitation, couverture et création de nouveaux Bassins	2 500 000	10%	250 000
Etude diagnostic	20 000	50%	10 000
<u>Gymnase et Stade d'Athlétisme</u>			
Construction	1 200 000	50% Collège 20% associatif ou de lycée	600 000 240 000
Réhabilitation/Extension	1 200 € le m ² dans la limite de 370 000	30 % C 40 % GC 50 % Col	111 000 148 000 185 000
<u>Equipements moyens</u>			
<u>couverts</u> (équipements sportifs couverts, complexe vestiaires/tribunes) <u>de plein air</u> (ensemble sportif de plein air, terrain de grand jeux synthétique) Construction, réhabilitation/extension	1 200 € le m ² dans la limite de 370 000	30 % C 40 % GC 50 % Col 50 % Assoc	111 000 148 000 185 000 185 000
<u>Petits équipements</u>			
<u>couverts</u> (terrain multisports couvert ou tribunes ou vestiaires) Construction, Réhabilitation/extension	93 000	30 % C 40 % GC	27 900 37 200
<u>de plein air</u> (terrain multisports, espace de proximité ouvert, aires d'athlétisme,...) Construction, Réhabilitation/extension		50 % Col 50 % Assoc	46 500 46 500
<u>Equipements socio-éducatifs</u>			
<u>Accueils de loisirs</u>	1 500 € le m ² dans la limite de 370 000	30 % C 40 % GC 50 % Col 50 % Assoc	111 000 148 000 185 000 185 000
<u>Locaux jeunes, locaux associatifs</u> <u>et salles polyvalentes sportives</u>	1 200 € le m ² dans la limite de 370 000	30 % C 40 % GC 50 % Assoc	111 000 148 000 185 000

Communes (C), Intercommunalités (GC), Accompagnement de collège (Col), Associations (Assoc)

Dossier n° 5/02 des rapports soumis à la commission
n° 5 – Éducation, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteurs : M. BONTOUX
Commission n° 5 – Éducation, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

M. CALVET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 18 Avril 2008

OBJET : Politique départementale en matière d'équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs : programmation 2008.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu la délibération n°6/07 du 28 janvier 2008 : politique départementale en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs : Budget Primitif 2008 ;

Vu la délibération n° 6/08 du 28 janvier 2008 : politique départementale en faveur des équipements sportifs et socio-éducatifs : modification des critères, des taux et des plafonds de subvention ;

Vu le rapport du Président du Conseil général ;

Vu l'avis de la Commission n° 5 – Éducation, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales ;

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer sur l'autorisation de programme 2008 « Equipements/Piscines et Patinoires » les subventions suivantes, selon les conditions de l'article 7 de la délibération 6/08 du 28 janvier 2008 :

- à la commune de Montereau Fault Yonne pour la construction d'un équipement aquatique communal.....500 000 €
- au Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe pour la construction d'un centre aquatique à Bailly Romainvilliers.....500 000 €
- au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Canton de Lorrez-Le-Bocage-Préaux pour la réhabilitation de la piscine d'Egreville.....230 000 €

Article 2 : d'attribuer sur l'autorisation de programme 2008 « Equipements sportifs/Gymnases et Stades » les subventions suivantes, selon les conditions de l'article 7 de la délibération 6/08 du 28 janvier 2008 :

- à la commune de Bois le Roi pour la réhabilitation du gymnase d'accompagnement du collège Denecourt.....127 500 €
- au Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe pour la réalisation d'un stade d'athlétisme avec terrain de grands jeux à Chessy.....533 298 €
- à la commune de Dammarie les Lys pour la construction d'un centre multisports sur le site Devoiselle (1^{ère} tranche fonctionnelle).....240 000 €
- à la commune de La Rochette pour la réhabilitation du complexe sportif René Tabourot.....103 855 €
- au Syndicat Intercommunal de la région de Rebais pour le Service du Collège pour la réhabilitation et l'extension du gymnase d'accompagnement du collège.....110 400 €
- à la commune de Roissy en Brie pour la réhabilitation du gymnase d'accompagnement du collège « Anceau de Garlande ».....95 000 €
- au Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart pour la construction du gymnase des Citées Unies « Zac du Mont Blanc » à Savigny le Temple.....240 000 €
- à la commune de Trilport pour l'extension du gymnase du complexe de la Noyerie d'accompagnement de collège.....185 000 €

Article 3 : d'attribuer sur l'autorisation de programme 2008 « Equipements sportifs/Autres Equipements Sportifs et Socio-éducatifs » les subventions suivantes, selon les conditions de l'article 7 de la délibération 6/08 du 28 janvier 2008 :

Equipements d'accompagnement de collèges

- à la commune de Brie Comte Robert pour l'aménagement d'une piste d'athlétisme au stade Lucien Destal d'accompagnement de collège.....185 000 €
- à la commune de Coulommiers pour le retraçage des aires sportives au gymnase des Capucins d'accompagnement de collège.....7 803 €
- à la commune de Provins pour la réalisation d'un mur d'escalade façade nord du gymnase Raymond Vitte d'accompagnement de collège12 500 €
- au le Syndicat Intercommunal pour la Construction et le Fonctionnement des collèges de Nemours et de Saint Pierre les Nemours et des Installations Sportives scolaires pour la réalisation d'un ensemble sportif de plein air d'accompagnement du collège Vasco de Gama à Saint Pierre les Nemours.....185 000 €

Autres équipements sportifs

- à la commune de Bussièrès pour la réalisation d'un terrain multisports.....27 600 €
- à la commune de Chalautre la Grande pour l'éclairage du terrain de football communal.....27 600 €
- à la commune de Congis sur Théroüanne pour la réalisation d'un ensemble sportif de plein air.....110 400 €

- à la commune de La Houssaye en Brie pour la réhabilitation de 2 courts de tennis de plein air.....20 049 €
- à la commune de Le Pin pour la construction de 2 courts de tennis de plein air.....27 900 €
- à la commune de Marolles en Brie pour la réhabilitation du plateau multisports.....14 705 €
- à la commune de May en -Multien pour la réalisation d'un terrain multisports....9 862 €
- à la commune de Monthyon pour la couverture d'un court de tennis.....99 920 €
- à la commune de Pecy pour la création d'une aire multisports.....27 900 €
- à la commune de Pézarches pour la réalisation d'un skate park.....27 600 €
- au Cercle Hippique St Georges pour la réhabilitation des sols et des accès des manèges et de la carrière à Roissy en Brie.....15 365 €
- à la commune de Saint Ange le Vieil pour la création d'une plaine de jeux.....109 778 €
- au Tennis Club duPays Briard Val d'Europe Pays Créçois pour la construction d'un court de tennis couvert en extension des 2 courts existants à Saint Germain sur Morin.181 996 €
- au Cercle de Voile de Seine Port pour le renforcement des berges à Seine Port.....23 942 €
- à la commune de Serris pour la réalisation d'un skate park.....27 900 €
- à la commune de Sivry Courtry pour la réalisation d'un terrain multisports.....23 000 €
- à la commune de Thomery pour la réalisation d'un parcours V.T.T.....5 014 €
- au Syndicat Intercommunal de l'Ouest Fertois pour la réalisation d'un terrain de football à Ussy sur Marne.....37 200 €
- à la commune de Valence en Brie pour l'aménagement d'un terrain de football 27 900 €
- au Syndicat Intercommunal des Aménagements Associatifs et Festifs pour la réhabilitation d'un bâtiment en salle de sport spécialisée à Villenoy.....126 520 €
- à la commune de Villiers sous Grez pour la réalisation d'un terrain multisports 23 000 €

Equipements socio-éducatifs et polyvalents sportifs

- à la Communauté de Communes du Pays de Bière aménagement du bâtiment dit « Maison Blanche » en accueil de loisirs intercommunal à Cely en Bière.....79 490 €
- à la commune de Champs sur Marne pour réalisation d'un accueil de loisirs maternel du «Bois de Grâce »..... 62 800 €
- à la commune de Echouboulains pour l'aménagement d'une salle associative...52 800 €
- à la commune de Etrépilly pour la réhabilitation de la salle polyvalente.....58 719 €

- à la Communauté de Communes des Monts de la Goële pour la réalisation d'une salle polyvalente à Forfry.....148 000 €
- à la commune de Noisiel pour la réalisation de la maison de l'enfance.....94 494 €
- à la commune de Puisieux pour réalisation de locaux associatifs.....110 400 €
- à la Communauté de Communes Seine Ecole pour la réalisation d'un point information jeunesse à Saint Fargeau Ponthierry48 000 €
- à la commune de Saint Mard pour la construction de locaux associatifs (2^{ème} tranche fonctionnelle).....111 000 €
- à la commune de Samoreau pour l'extension de l'accueil de loisirs.....86 119 €

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil Général à signer au nom du Département les conventions bipartites dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage associative, conformément à l'article 3 de la délibération n° 6/08 du 28 janvier 2008.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ